

CT DU 26/04/22

Présents : MM. Gilles VIARD, Jacky GAUTHIER, Carlos DE BARROS, Éric CLAVIER, Jordan GUERIN, Hervé ERMINI.

Absent : Franck PAWLICKI

Invités : MM. Philippe Déon, Pascal GOUELLE

Ordre du jour :

- ⚽ Match Sporting de Troyes / AS Payns
- ⚽ Match ES Municipaux / Amicale Saint Germain
- ⚽ Match FC Pont Sainte Marie / OS Lusidas
- ⚽ FCMT
- ⚽ Arbitre
- ⚽ Information

⚽ **MATCH SPORTING DE TROYES / AS PAYNS**

Match reporté à la demande conjointe du Comité Directeur et de la Commission Technique, planifié initialement le 10 avril 2022 aux Tauxelles, suite à des débordements lors du match de Coupe de l'Aube du 13 mars 2022.

L'animosité, entre les deux clubs, perpétuée sur les réseaux sociaux inquiètent les représentants départementaux.

Décision :

Match annulé (vote 4 pour, 2 contre), les deux équipes joueront leur championnat avec une rencontre de moins.

⚽ **MATCH ES MUNICIPAUX / AMICALE SAINT GERMAIN**

Match arrêté à la 75^{ème} minutes pour cause de joueurs alignés insuffisants de l'ES Municipaux.

Décision :

Score entériné : 0 à 8 en faveur de l'Amicale Saint Germain

⚽ **MATCH FC PONT SAINT MARIE / OS LUSIDAS**

Le rapport d'après match du 10 avril 2022 signale des réserves posées à l'issu du match par le capitaine du FC Pont Sainte Marie à l'encontre de l'OS Lusidas concernant des licences.

L'arbitre bénévole du FC Pont Sainte Marie confirme la non présentation des licences à la fin du match.

Le score notifié est de 5 à 5.

Décision :

Impossibilité de vérifier les accusations portées d'autant que la feuille de match est incomplète et que celle-ci est signée des deux capitaines au recto, les deux capitaines ayant, de facto, validés la composition des deux équipes avant le match.

Score entériné 5 à 5.

 **FCMT**

L'arbitre du match Anciens des Sénardes 1 / FCMT, M. Cuisin F, n'a toujours pas reçu ses frais d'arbitrage du club de FCMT après le délai consenti et échoué au 31/03/22.

De surcroît, nous rappelons aux dirigeants du FCMT que la Commission Technique doit rester leur interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les compétitions.

Décisions :

Lors du prochain match officiel, le FCMT se devra de verser les frais dus à l'arbitre désigné de la rencontre qui fera suivre.

Un retrait de points sera appliqué sur le classement final.

 **ARBITRE**

La CT informe toutes les équipes de la mise à l'écart de l'arbitre Renaud BOUGE, suspendu par la commission des arbitres départementaux, décision soutenue par la Commission Technique.

Nous rappelons aux dirigeants que l'interlocuteur privilégié du domaine de l'arbitrage est M. Gouelle et qu'aucun arbitre ne peut s'autoriser à interpellier les équipes et à être rétribué hors du cadre officiel des désignations.

 **INFORMATION :**

La Commission des Arbitres propose une session de formation à l'arbitrage dans le but de recruter de nouveaux officiels pour nos compétitions départementales.

S'adresser au responsable Pascal GOUELLE : pascalgouelle@hotmail.fr

Prochaine réunion : date non déterminée

La Commission Technique invite les dirigeants de club à faire parvenir leurs suggestions pour la prochaine saison par mail à ct.ufolep@gmail.com.